



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

COMITÉ SYNDICAL

REUNION du samedi 18 mars 2023 à 10 h 00

Extrait du Registre des délibérations

Délibération n°DE202303035 : COMPTE RENDU DES ACTES effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 24 juillet 2020.

Le samedi 18 mars 2023 à 10h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni à la salle Ainterexpo de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Walter Martin, assisté de Michel Chanel, Andrée Tirreau, Christophe Greffet, Vincent Scattolin, Alexis Morand, Daniel Dompont, Renaud Donzel, Catherine Picard, Françoise Courtine, Denis Linglin, Stéphane Martinand, Vice-Présidents, Annie Meuriau, Christian Fontaine, Hélène Brousse, Daniel Rousset, Valérie Pommaz, Hélène Cedileau, Béatrice Dalmaz, Yannick Riou et Joël Prudhomme, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

287 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 22 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (287/506), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexis Morand, est élu Secrétaire de Séance.

.../...

* * * * *

En application des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération en date du 24 juillet 2020, le Comité Syndical a donné délégation de pouvoirs au Président pour effectuer certains actes.

Conformément aux stipulations du dernier article susvisé, j'ai l'honneur de vous rendre compte, ci-après, des actes effectués en exécution de ces décisions depuis le précédent compte rendu :

Comptabilité

AR2022C271

Transfert de crédits d'investissement - Budget Principal 2022

Imputations Budgétaires		Montant des crédits transférés en Euros
Chapitre 020	Dépenses imprévues d'Investissement	- 100 000,00 €
Imputation 2031	Frais d'études	+ 100 000,00 €

AR2022C317

Transfert de crédits de fonctionnement – Budget Transition Energétique 2022

Imputations Budgétaires		Montant des crédits transférés en Euros
Chapitre 022	Dépenses imprévues de Fonctionnement	- 0.05 €
Imputation 658	Charges diverses de gestion courante	+ 0.05 €

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner acte de ce compte-rendu.

.../...

DECISION

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, lui
donne acte du compte rendu.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits



Le Président

Walter MARTIN

Je certifie le présent acte exécutoire
conformément aux lois et règlements en vigueur,
pour avoir été transmis à Madame la Préfète,
qui en a accusé réception le

.....